

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2018

2018-4

Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil

Séance du 17 décembre 2018

Objet : Budget primitif 2019 de la régie personnalisée École Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition de la Présidente du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Le budget primitif de la régie personnalisée École Du Breuil pour l'exercice 2019, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, est adopté.